

Le droit pour renforcer les liens entre agriculture et paysage et se libérer du glyphosate

Le 16 novembre 2023 la commission européenne a validé le renouvellement de l'usage du glyphosate jusqu'en 2033 et, lors du vote préalable, le gouvernement français s'abstient en argumentant sur l'absence de solutions alternatives. Et pourtant, l'expérience montre que les approches paysagères adaptées à l'agriculture font partie des solutions alternatives qui permettraient si elles étaient généralisées de supprimer le glyphosate et d'autres pesticides des fermes françaises.

Par Régis Ambroise 13 DÉCEMBRE 2023

La loi paysage du 8 janvier 1993a ouvert la voie à une nouvelle manière d'aborder les questions d'aménagement des territoires. Les ingénieurs routiers qui créaient de nouvelles routes, les urbanistes en charge de proposer des documents de planification aux élus, les architectes qui déposaient des permis de construire, les géomètres chargés de réaliser les nouveaux remembrements devaient dans le cadre de leurs professions non seulement se préoccuper des paysages remarquables protégés par la loi de 1930, mais contribuer à une bonne gestion paysagère de l'ensemble des territoires sur lesquels ils intervenaient.

Le contexte des années 1990-2000

– Comme la **conférence de Riode** (1992) qui venait de fixer des objectifs de développement durable concernant tous les espaces, la loi paysage implique tous les territoires et tous les acteurs de l'aménagement.

– En 1992 également, la première grande **réforme de la Politique Agricole Commune** européenne est adoptée. Le rôle des agriculteurs dans la gestion environnementale et paysagère des territoires et pas seulement leur rôle de producteurs de matières premières y est reconnu. Ces fonctions seront également inscrites dans le droit français à l'occasion de la signature de la loi d'orientation agricole de 1999.

– En 2000, la **Convention Européenne du Paysage** est votée clarifiant et développant les principaux éléments novateurs introduits dans la loi paysage française.

– Plus tard, en 2005, la Fédération Française du Paysage réussit à faire passer un certain nombre d'amendements dans la **loi relative au développement des territoires ruraux** dans les articles traitant de la transformation du remembrement en aménagement foncier en y intégrant des objectifs paysagers au service des agriculteurs et des territoires.

Ces évolutions réglementaires et législatives ont été accompagnées parla mise en place d'expérimentations parmi

lesquelles celle des plans de développement durable (PDD) en agriculture à l'origine de nouvelles pratiques concernant les relations entre agriculture et paysage.

L'expérimentation des Plans de Développement Durables en agriculture

L'expérimentation des PDD, lancée par le ministère de l'agriculture entre 1992 et 1998 a concerné environ 1200 agriculteurs volontaires et leurs familles dans une soixantaine de petites régions dispersées dans tout le territoire français. Avec leurs conseillers agricoles, des élus et divers spécialistes écologues, architectes, économistes, paysagistes, ils ont tenté de faire évoluer leurs systèmes d'exploitations pour les rendre plus durables en termes économique, environnemental et social sans autre soutien financier qu'une aide à la réflexion et à des formations (en plus des aides habituelles qu'ils recevaient de l'Europe).

Les méthodes paysagères employées, en complément des diagnostics agronomiques classiques, comportaient des visites en groupe de chaque petite région, des arpentages sur le terrain à travers toutes les exploitations volontaires, des interviews des agriculteurs et des membres de leurs familles, mais aussi des élus et des membres d'associations environnementales locales. Elles prévoyaient également l'usage de cartes pour y inscrire le parcellaire des exploitations, les accès, la nature des sols, le réseau hydraulique, les arbres champêtres, les murets et constructions en pierre, l'état de la biodiversité, les points de vue intéressants et bien sûr la localisation des cultures et les parcours des troupeaux. Des photos aériennes et au sol, anciennes et contemporaines, des croquis et blocs-diagrammes à l'échelle des fermes et des territoires enrichissaient ces diagnostics.

Cette connaissance fine de l'histoire et de la géographie des lieux, peu travaillée alors dans les diagnostics agronomiques classiques, permettait de proposer de nouvelles orientations aux agriculteurs valorisant mieux les ressources agro-écologiques et territoriales locales de façon notamment à limiter

l'appel aux intrants provenant de ressources fossiles et polluantes comme les engrais, les phytos, la mécanisation et à être plus autonome par rapport aux marchés mondiaux. Une attention particulière était apportée à la recomposition du parcellaire et à une bonne localisation des éléments du projet pour répondre aux enjeux techniques et de cadre de vie.

Toute cette effervescence qui avait eu lieu autour du paysage en agriculture est malheureusement retombée depuis. Alors que la question du réchauffement climatique devenait toujours plus incontournable et que des programmes favorisant l'agro-écologie se mettaient en place, soutenus par le ministère de l'Agriculture, les questions spatiales et paysagères ont été progressivement oubliées compliquant la tâche des agriculteurs qui cherchent à s'engager vers des systèmes de production et d'exploitation plus durables.

Le plan Ecophyto 2008-20.. ?

Ainsi le plan Ecophyto, mis en place en 2008 par le Ministère en charge de l'agriculture suite au Grenelle de l'Environnement, en lien avec la directive européenne « utilisation durable des pesticides », visait à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et limiter leur impact sur l'environnement et la santé humaine en zones agricoles et non agricoles.

Les agriculteurs volontaires sont accompagnés par des conseillers agricoles pour les aider à faire évoluer leurs pratiques, mais il ne leur est même pas demandé de fournir une carte avec le parcellaire de l'exploitation. Les actions proposées concernent le plus souvent l'allongement des rotations pour combattre mauvaises herbes et prédateurs ou un changement des méthodes de travail du sol, mais sans qu'une modification du parcellaire soit effectivement recherchée. Les premiers résultats ont été catastrophiques. Après une évaluation à mi-parcours, une 2e version du plan est proposée en 2014 afin de mieux répondre aux objectifs initialement fixés. L'objectif de réduction de 50 % est maintenu, à l'horizon 2025. Ce nouveau plan prévoit « une réduction de 25 % d'ici à 2020 reposant sur la généralisation et l'optimisation des systèmes de production économes et performants actuellement disponibles ; puis une réduction de 25 % supplémentaires à l'horizon 2025 qui sera atteinte grâce à des mutations plus profondes des systèmes de production et des filières ». Encore une fois les objectifs ne sont pas atteints et dans son ensemble l'agriculture française continue d'utiliser toujours plus de produits phytopharmaceutiques. Les approches paysagères qui auraient pu contribuer à imaginer des solutions novatrices, comme cela avait été le cas lors de l'expérimentation des plans de développement durable, n'ont en général pas été utilisées par les agriculteurs et leurs conseillers. Et aujourd'hui, on en arrive à cette décision funeste de la commission européenne de maintenir l'usage du glyphosate jusqu'en 2033.



Association végétale au sein de cultures en agriculture biologique, permettant notamment via les légumineuses un apport en azote. En complément seul du fumier composté de moutons de la ferme est apporté sur les cultures, aucun autre intrant n'est amené (Le travail du sol est effectué sans labour ou avec un labour superficiel en fonction des années). © Rémi Janin, Ferme de Vernand



Plantation d'arbres au sein des espaces de cultures permettant différents usages (ombrage, apport de matière organique, nutriments, brise-vent, perchoirs à rapaces, etc.) © Rémi Janin, Ferme de Vernand

L'importance des démarches paysagères en agriculture

L'analyse comparée de ces deux expérimentations, les plans de développement durable et les plans Ecophyto, montre ce que les démarches paysagères peuvent apporter à l'agriculture.

Concernant l'utilisation des traitements phytopharmaceutiques.

Les plans écophytos n'intègrent pas de réflexion sur un aménagement du territoire agricole au service d'une agriculture durable. Ils partent d'un a priori qui consiste à penser que les agriculteurs pourraient réduire l'usage de ces traitements en conservant leurs rendements sans remettre en cause le cadre spatial formaté pour l'agriculture industrielle (plus de 20 000 communes ont été remembrées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses terres ont été drainées ou sont irriguées, un nombre très important de haies, de murets en pierres sèches, de mares, de sentiers ruraux a disparu). Bien sûr l'allongement des rotations qui est proposé va dans le bon sens, mais on sait que la plupart des auxiliaires des cultures tels que syrphes, coccinelles ou carabes

ne peuvent se déplacer à plus de 60 mètres de leurs zones de refuge (bandes enherbées, haies, arbres...). Au-delà les pucerons et autres parasites peuvent continuer à prospérer et à réduire les rendements des cultures. Il convient donc de réfléchir à comment réduire la taille et modifier la forme des parcelles pour que les auxiliaires colonisent l'ensemble des surfaces et permettent de diminuer effectivement les doses de traitements sans conséquence trop graves sur les rendements.



Chantier collectif de plantation d'une haie © Rémi Janin, Ferme de Vernand



Nouvelle haie permettant une densification parcellaire associée à la création d'un sentier de promenade au sein de la ferme © Rémi Janin, Ferme de Vernand

Concernant l'usage des engrais chimiques.

Sur des parcelles de taille importante recouvrant des sols aux natures variées les agriculteurs ont tendance à mettre les doses d'engrais adaptées aux parties les plus pauvres de façon à se garantir une possibilité de rendements maximum. S'ils sont bien équipés, ils peuvent aussi chercher à compenser les différences de nature des sols en jouant sur des quantités variables d'engrais et ainsi en diminuer quelque peu l'usage. Il serait plus logique de prendre en compte ces différences de sols dans le dessin d'un nouveau parcellaire qui conduirait à redéfinir des rotations adaptées au potentiel agro-écologique de chaque type de sol de façon à limiter effectivement les besoins d'engrais chimiques.

Concernant l'élevage.

Concentrer les animaux dans des bâtiments toujours plus grands et les y maintenir tout au long de l'année est contradictoire avec le bien-être des animaux et avec les principes du développement durable. Les modes d'alimentation fondés sur le maïs ensilage génèrent une utilisation importante d'intrants chimiques qui contribuent, comme le soja importé de régions lointaines, au réchauffement climatique. Remettre les animaux à l'herbe avec un aménagement adéquat des parcelles, réfléchir à des plannings de pâturage valorisant au mieux les ressources herbagères et arbustives locales constituent des pistes de travail qui ont déjà fait leurs preuves.



Élevage bovin en plein air intégral. Les vaches restent dehors toute l'année et la mise bas se passe en général l'hiver à l'abri dans les bois. © Rémi Janin, Ferme de Vernand



Les vaches sont nourries uniquement à l'herbe et au foin, celui-ci étant amené directement au pré pendant l'hiver. © Rémi Janin, Ferme de Vernand

Ainsi, pour aller de façon conséquente vers une agriculture plus durable, il convient de se donner les moyens de recomposer le parcellaire agricole pour qu'il permette une réduction des intrants chimiques sans conduire à de trop grosses pertes de rendements. L'introduction d'arbres champêtres dans ou autour des parcelles peut également faciliter cet objectif. Bien choisis et bien localisés, ils vont contribuer à favoriser les habitats pour les auxiliaires, protéger les plantes et le bétail des excès du climat, fournir de la matière organique aux sols et parfois des engrais, compléter l'alimentation des troupeaux tout en absorbant du CO². Ils vont également contribuer à faciliter la résolution d'un certain nombre de problèmes environnementaux que les grandes parcelles

en monoculture ne font qu'accentuer : érosion des sols, inondations, sécheresses... De façon générale, tendre vers des systèmes de polyculture élevage arborée, adaptés à chaque contexte local, va dans le sens de systèmes agro-écologiques qui seront d'autant plus durables qu'ils intègrent des réflexions sur une recomposition de l'espace.

Mais au-delà du projet agronomique proprement dit, d'autres dimensions méritent d'être envisagées. Si pour les agriculteurs en tant que professionnels, le paysage constitue d'abord un espace de production, pour tous ceux (dont les agriculteurs) qui habitent ou visitent ces territoires, le paysage représente un espace de vie qui, comme l'indique la convention européenne, demande à être amélioré au service de tous. Si les approches paysagères agronomiques, telles que décrites plus haut, vont dans le sens de renforcer l'identité des lieux en mettant en valeur nombre des qualités naturelles que le territoire recèle et recomposent des milieux plus diversifiés, il convient de porter une attention particulière aux autres besoins de la société. Ouvrir l'espace au public sans gêner les activités agricoles pour permettre les randonnées ou la cueillette, faciliter l'accueil, la découverte des produits agricoles et la vente directe en améliorant la qualité des bâtiments et l'entretien du patrimoine architectural rural, aménager un minimum les points de vue remarquables et des lieux d'observation des espèces vivantes, protéger l'eau, constituent des objectifs qui peuvent trouver un écho et des partenariats financiers auprès des collectivités et du public. Concernant toutes ces pistes de travail, les approches paysagères sont là encore particulièrement utiles pour aider les agriculteurs à imaginer des solutions intéressantes et en harmonie avec leur projet agronomique.



Paysage agricole traversée par un parcours de promenade ouvert au public © Rémi Janin, Ferme de Vernand



Des coureurs qui passent entre deux pâturages de fond de vallée © Rémi Janin, Ferme de Vernand (passage réalisé dans le cadre d'une installation artistique pour l'association Polyculture intitulée "le pas des noues", de Pascaline de Glo de Besses et Jean-Sébastien Poncet)

Enfin une autre thématique, toujours plus prégnante avec les effets du réchauffement climatique, demande d'être envisagée par le monde agricole en lien avec le paysage : la fourniture d'énergie renouvelable. Du fait de l'espace qu'elle occupe et de la biomasse qu'elle génère, l'agriculture est directement concernée par ce nouvel enjeu. Méthaniseurs, éoliennes, installations agri-voltaïques concernent aujourd'hui un nombre toujours plus important d'agriculteurs. Ces nouvelles installations, du fait de leur taille, provoquent parfois des réactions de rejet notamment lorsque leur localisation a été effectuée sans lien avec les caractéristiques des lieux. Là encore des approches paysagères bien menées regroupant agriculteurs, propriétaires, élus locaux, experts, associations, aident à trouver quels types d'installations choisir en fonction des potentiels locaux, où les placer et la façon d'en répartir les avantages financiers. La transition énergétique va conduire à des modifications du paysage et en tant que bien commun, ses évolutions imposent d'être discutées et validées par le plus grand nombre.

Les démarches paysagères

Les démarches paysagères dont il est question dans cet article reposent sur quelques éléments méthodologiques essentiels appropriables par tous ceux qui agissent sur ou profitent de ces espaces.

Développer une conscience précise des singularités naturelles et humaines de chaque territoire.

Cette exigence s'oppose à la recherche de modèles d'aménagement pouvant s'appliquer à tous les territoires sans distinction, aspiration qui pouvait se justifier tant qu'il était possible d'user sans limites des ressources fossiles. À chaque lieu appartient en propre, une identité singulière résultant de son histoire et de sa géographie. Sa connaissance permet de mettre en évidence les atouts et les contraintes d'un territoire et de restituer la succession des projets qui l'ont façonné en alliance avec la nature, contribuant à la culture locale de ses habitants.

Impliquer les populations.

Si, bien sûr, les agriculteurs et leurs familles sont les premiers concernés par leur projet d'exploitation, d'autres acteurs peuvent les aider à prendre en compte les impacts de leurs actions sur le territoire en lien avec toutes les formes du vivant et avec les autres enjeux environnementaux et de cadre de vie. La mobilisation de compétences interdisciplinaires ainsi que les échanges entre experts et populations donnent des idées et facilitent très souvent l'expression d'objectifs reconnus par tous. Cette ouverture prépare à de nouveaux partenariats.

Promouvoir un multi-usage des sols et une multifonctionnalité des aménagements à chaque échelle d'intervention.

Une expertise collective conduit à envisager une réalité sous différentes facettes et à envisager des solutions aptes à répondre à plusieurs enjeux à la fois. Ainsi certains systèmes de production agricole tout à fait productifs peuvent aussi être favorables à l'environnement de même, à une échelle plus réduite, une parcelle peut fournir des produits agricoles et du bois, voire de l'énergie.

Oser parler de beauté.

Trop souvent ce mot est considéré comme tabou dans les milieux en charge de l'aménagement des territoires. Pourtant, la beauté constitue un besoin pour l'humanité. Les populations et les agriculteurs se mobiliseront d'autant mieux pour résoudre les problèmes environnementaux s'ils comprennent qu'en même temps leurs actions peuvent contribuer à plus d'harmonie entre les gens, à de meilleures relations avec la nature et à une plus belle qualité de vie.



Recomposition du parcellaire agricole en bande de manière à limiter les érosions. Chaque parcelle ne dépasse pas un hectare de surface © Rémi Janin, Ferme de Vernand



Cette recomposition permet également de créer un motif changeant en permanence dans le paysage, au gré des saisons, des moments et des rotations de cultures. © Rémi Janin, Ferme de Vernand

De nombreuses expériences font la preuve que mobiliser ces démarches paysagères facilite la réussite de projets engagés pour satisfaire les enjeux de développement durable et notamment ceux qui concernent l'agriculture et les agriculteurs. Elles méritent d'être mieux connues par la profession agricole, par la recherche et par l'encadrement administratif. Les avancées juridiques et réglementaires qui ont accompagné l'adoption de la loi paysage en France demanderaient à être remises à l'ordre du jour. Un nouvel effort tout aussi important devrait être fait pour imaginer comment intégrer au mieux ces démarches paysagères dans les règlements et lois concernant le monde agricole pour mieux résoudre les questions posées par les transformations actuelles de l'environnement et du climat, la diminution du nombre d'agriculteurs et les conflits d'usage concernant les ressources naturelles qui surgissent dans de nombreuses régions. Il n'est plus possible de continuer à se conformer aux exigences des lobbys qui cherchent à maintenir le droit tel qu'il est pour favoriser leurs intérêts au détriment des populations, comme on vient de le voir avec l'affaire du glyphosate.

Toutes les photos sont issues de la ferme de Vernand dans le département de la Loire, ferme de polyculture élevage en agriculture biologique depuis 1992. Elle fait l'objet en partenariat avec l'association Polyculture d'une transformation progressive en parc agricole et culturel depuis 2017, suite à un travail initié avec l'agence Fabriques architectures paysages. Elle est aussi le siège de l'association Openfield.



L'AUTEUR

Régis Ambroise

Régis Ambroise est ingénieur agronome et urbaniste, ancien chargé de mission paysage au ministère de l'environnement puis de l'agriculture et membre du groupe de travail ayant préparé le texte de la convention européenne du paysage,. Il est un membre fondateur du collectif Paysages de l'Après Pétrole

Il est coauteur de plusieurs ouvrages : *Paysages de Terrasses*, Edisud 1989, *Agriculteurs et Paysage*, Educagri-éditions 2001, *Aménager les paysages de l'après-pétrole*, ECLM, 2015, *Paysage et Agriculture pour le meilleur !*, Educagri-éditions, 2015, *Mosaïques du Paysage*, Conseil de l'Europe, 2022.

POUR RÉFÉRENCER CET ARTICLE

Régis Ambroise, *Le droit pour renforcer les liens entre agriculture et paysage et se libérer du glyphosate*, Openfield numéro 22, Décembre 2023

<https://www.revue-openfield.net/2023/12/13/le-droit-pour-renforcer-les-liens-entre-agriculture-et-paysage-et-se-liberer-des-liens-au-glyphosate/>